



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 22 mai 2017 n°51 /H030

**AVIS DU CNIS SUR DES DEMANDES D'ACCÈS À DES DONNÉES  
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

---

Au cours de sa réunion du 8 novembre 2016, la commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » a examiné la demande suivante :

**Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951**

**Formulée par** la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social :

- données concernant la base « non-salariés » détenue par l'INSEE

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.